Chapitre 6

Modalités et Modalisation : Définitions, Distinctions

1. Introduction

La notion de modalités et de modalisation occupe une place centrale dans l'étude de la subjectivité dans le langage. Ces concepts permettent de comprendre comment le locuteur exprime ses attitudes, jugements, croyances ou émotions à travers les énoncés.

- **Modalités** : elles désignent les différentes manières dont un énoncé peut refléter une opinion ou une évaluation.
- **Modalisation** : elle fait référence au processus par lequel ces modalités s'inscrivent dans l'énoncé.

Ce cours présente les différentes modalités, les types de modalisateurs et des applications pratiques.

2. Définitions et distinctions

2.1. Les modalités

Les modalités expriment l'attitude du locuteur par rapport à son propre énoncé ou au contenu propositionnel. On distingue principalement trois types :

a) Modalités épistémiques

Elles traduisent le degré de certitude ou de connaissance du locuteur face à une information.

• Exemples : « Il est certain que », « probablement », « peut-être ».

b) Modalités déontiques

Elles renvoient à ce qui est permis, obligatoire ou interdit selon une norme sociale ou contextuelle.

• Exemples: « Il faut que », « il est interdit de », « vous devez ».

c) Modalités aléthiques

Elles concernent la possibilité, la nécessité ou la vérité d'un énoncé.

• Exemples : « Il est nécessaire que », « il est possible que », « il semble que ».

2.2. La modalisation

La modalisation reflète l'inscription explicite ou implicite de la subjectivité du locuteur dans l'énoncé. Elle peut être de nature :

- **Allocutive**: vise directement l'allocutaire (« Tu dois partir »).
- **Élocutive** : traduit l'opinion ou l'évaluation du locuteur (« Je pense que c'est vrai »).
- **Délocutive** : se manifeste sous une forme impersonnelle (« Il semble que »).

3. Les modalisateurs

Les modalisateurs sont les moyens linguistiques permettant d'exprimer les modalités. Ils se divisent en trois grandes catégories :

3.1. Les adverbes

Ils modifient le sens de l'énoncé en indiquant un degré de certitude, de possibilité ou de jugement.

• Exemples: « certainement », « peut-être », « probablement », « heureusement ».

3.2. Les adjectifs

Ils expriment une évaluation ou un jugement, souvent en lien avec les émotions du locuteur.

• **Exemples**: « regrettable », « évident », « possible », « obligatoire ».

3.3. Les expressions modales

Ces tournures, souvent figées, traduisent des jugements ou des attitudes.

• Exemples: « Il est certain que », « Il faut que », « Il semble que ».

4. Applications pratiques

Application 1 : Identifier les modalités

Énoncé:

« Il est probable qu'il pleuve demain. » **Question :** Identifiez la modalité exprimée et expliquez. **Corrigé :** Il s'agit d'une modalité épistémique (« probable ») qui reflète une incertitude du locuteur.

Application 2 : Repérer les modalisateurs

Énoncé:

« Malheureusement, il n'a pas pu venir. » **Question :** Quels sont les modalisateurs dans cet énoncé ? **Corrigé :** L'adverbe « malheureusement » exprime un jugement affectif de regret.

Application 3 : Reformuler une modalité

Énoncé:

« Vous devez partir maintenant. » **Question :** Reformulez cet énoncé avec une modalité aléthique. **Corrigé :** « Il est nécessaire que vous partiez maintenant. »

Application 4 : Comparer modalité et modalisation

Énoncé:

« Je crois qu'elle viendra probablement. » **Question :** Identifiez la modalité et la modalisation présentes dans cet énoncé. **Corrigé :**

- Modalité épistémique : « probablement ».
- Modalisation : « Je crois que » indique une opinion subjective.

5. Conclusion

Les modalités et la modalisation jouent un rôle fondamental dans l'expression des attitudes et des jugements du locuteur. Une analyse approfondie des modalisateurs permet de mieux comprendre la dimension subjective et argumentative des énoncés.